

VOUS ÊTES RETRAITÉ ?

Vous êtes concerné !



En 2018, le gouvernement a diminué les retraites en augmentant la CSG. Sur une retraite de 1300 € c'est 25 € de moins par mois soit 300 € sur l'année !

En 2019 et 2020, il veut aller encore plus loin avec la désindexation des retraites : 2 % en dessous du coût de la vie. En 2 ans, cela revient à diminuer encore de 50 € une retraite de 1300 €.

Et là, ce sont tous les retraités qui sont concernés !

Vous avez des parents retraités ?

Vous êtes concerné !

Parce que si vos parents ne peuvent plus faire face, qui paiera la maison de retraite, ou tout simplement les soins et les dépassements d'honoraires ?

Vous êtes futur retraité ?

Vous êtes concerné !

Si les retraites actuelles continuent de s'effondrer, quelle sera la vôtre ? Surtout si on a un système par points où c'est le gouvernement qui fixe la valeur du point ! Défendre les droits d'aujourd'hui est la meilleure garantie pour les droits de demain !

Ce qui est bloqué c'est le montant des cotisations, que le gouvernement ne veut pas augmenter. Si elles ne suffisent pas à financer les pensions, les retraites seront revues à la baisse. Mais compte tenu de l'allongement de l'espérance de vie, ce montant ne suffira pas : en conséquence, les retraites seront réduites, y compris celles déjà liquidées.

La certitude que nous pouvons donc avoir, c'est que nous serons toutes et tous perdants.

La retraite par points, c'est la fin du montant garanti des retraites et pensions !

ON PEUT GAGNER !

Avec les manifestations du printemps, nous avons obtenu que le gouvernement revienne sur l'augmentation de la CSG pour 300 000 retraités qui sont à la limite. Mais on est encore loin du compte et il faut que la colère s'exprime de façon plus massive !

La désindexation annoncée de nos retraites sera soumise dans les prochains mois au vote des députés qui doivent l'adopter dans le budget 2019. Nous pouvons empêcher ce vote.

Partout en France, nous devons montrer ensemble aux députés que nous refusons qu'ils nous enterrent avant l'heure !

LA MODIFICATION DE NOTRE SYSTÈME DE RETRAITE, ET CE QUI NOUS ATTEND !

Le gouvernement nous annonce un régime par points, à cotisations définies : cela signifie que chacun(e) percevra en fonction de ce qu'il aura cotisé durant toute sa carrière, mais que le montant de la pension ne sera pas garanti et ne sera connu seulement qu'au moment du départ en retraite.



Nous savons d'ores et déjà que 3 facteurs pénaliseront directement les salariés, les ingénieurs, cadres et techniciens.

Le montant des pensions sera calculé sur l'ensemble de la carrière, sur les 43 annuités cotisées, au lieu des 25 meilleures années dans le privé et des 6 derniers mois dans le public. Ceci pénalisera directement ceux qui ont une progression de carrière.

Pour les femmes, la double peine. Les femmes sont payées en moyenne 26 % de moins que les hommes et touchent une pension 40 % plus faible. Ces inégalités sont en partie compensées par les droits familiaux, avec la validation des congés maternité et parental et les pensions de réversion en cas de décès du conjoint. Ces droits ont pour objectif de maintenir le niveau de vie, ils sont donc accessibles à toutes les femmes, et leur montant est proportionnel au salaire. Le gouvernement veut les remplacer par un filet de sécurité minimum, limité aux femmes dont les carrières sont les plus précaires.

CHERCHEZ L'ERREUR !

Volés aux retraités :

- 1,2 milliard d'€ d'augmentation de CSG
- 2,5 milliards d'€ de désindexation des pensions

Offerts aux plus riches :

- 4,5 milliards de suppression de l'exit tax et de l'ISF (impôt sur la fortune)

POUR LE MEDEF, C'EST TOUT BÉNÉF !

L'OBJECTIF ?

Réorienter les salariés(es) solvables vers la capitalisation. La baisse générale programmée des pensions, vise à généraliser les retraites par capitalisation comme complément de retraites. Pourtant, les expériences étrangères et la crise financière ont montré à quel point les retraites par capitalisation sont risquées et peuvent s'évaporer en cas d'effondrement boursier. Qui seront les seuls gagnants de cette réforme ? Les employeurs, les banquiers et les assureurs !

Comme partout en France
et dans l'unité, venez manifester !

JEUDI 18 OCTOBRE
TOUS DANS LA RUE

Pour défendre vos droits et en gagner d'autres !

octobre 2018

Bulletin de contact et de syndicalisation

Je souhaite
 prendre contact
 me syndiquer

Nom Prénom.....
Adresse.....
E-mail Tél

A envoyer à :

FTM CGT – Case 433 – UFR – 263 rue de Paris – 93105 Montreuil Cedex

Ou par mail à ufr@ftm-cgt.fr ou par tel au 01.55.82.85.94 ou fax au 01.55.82.86.53